

RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h
 Mardi de 10h à 13h
 Jeudi de 8h à 10h
 Vendredi de 15h à 17h30

 La permanence des adjoints est le samedi matin de 11h à 12h.

FEU D'ARTIFICE LE MARDI 13 JUILLET AU SOIR ET CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS LE 14 JUILLET

Les membres du Club animation de BELLOY-SUR-SOMME ont élaboré un nouveau programme pour la Fête nationale.

Mardi 13 juillet

à partir de 19h00 : restauration rapide proposée au terrain de foot en attendant le feu d'artifice (sandwichs et parts de tarte), avec buvette.
 à 21h00 : rendez-vous à la Place FOCH pour une retraite aux flambeaux avec la participation de l'ALSH.
 à 23h00 : feu d'artifice au terrain de football.



Cette animation permettra aux habitants de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Mercredi 14 juillet

- à 11h00 : dépôt d'une gerbe sur la tombe de Marcelle GENEVOIS, bienfaitrice de la commune.
- à 11h30 : cérémonie au monument aux morts.
- à 12h00 : vin d'honneur à la salle des fêtes



ATELIERS NUMÉRIQUES



Avec la fin du confinement une nouvelle réunion a pu se tenir le 4 juin dernier avec l'association SYNAPSE et les personnes ayant participé à la première session de formation. En raison du confinement, la formation a été interrompue. Pour autant, les 3 cours prévus dans le programme initial auront bien lieu dans la deuxième quinzaine d'août, les personnes concernées seront informées individuellement dès que les dates nous seront communiquées ;

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, de nouvelles sessions sont proposées. Cette activité s'adresse aux personnes qui souhaitent se familiariser ou se perfectionner à l'usage des outils numériques. Les ateliers se dérouleront à partir de la rentrée de septembre. **3 programmes adaptés au niveau de chacun :**

- **Grand débutant** (100% tablette) : conseillé aux personnes n'ayant pas d'expérience de l'outil numérique.
- **Initiation** (ordinateur + tablette) : conseillé aux personnes ayant peu d'expérience de l'outil numérique.
- **Perfectionnement** (ordinateur + tablette) : conseillé aux personnes ayant une bonne expérience de l'outil numérique.

La formation dure 20h à raison de 2h par semaine, par groupe ne dépassant pas 10 personnes. La participation financière demandée est de 15€ par personne pour les 20h. Il est encore possible de s'inscrire. Les personnes intéressées peuvent retirer le programme et un formulaire d'inscription en mairie.

LOTISSEMENT DE L'AMSOM HABITAT : RÉALISATION DU DIAGNOSTIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU 7 AU 9 JUILLET 2021



L'aménageur du lotissement derrière la mairie a publié un avis d'appel public à concurrence pour les travaux de viabilisation du lotissement et d'aménagement qui permettront la construction de 11 logements individuels (5 T4 et 6 T3) et la vente de 9 terrains à bâtir pour des pavillons individuels.

Le marché comportait 4 lots : N°1 : Voirie, assainissement, réseaux ; N°2 : Adduction d'eau potable ; N°3 : Espaces verts et le N°4 : Éclairage public.

Pour l'heure, l'analyse des offres est en cours et nous ne manquerons pas de vous informer de l'état d'avancement de ce dossier qui a déjà pris suffisamment de retard.

De son côté, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a précisé que le diagnostic archéologique aura lieu pendant 3 jours consécutifs du 7 au 9 juillet 2021.

FÉLICITATIONS AUX ENFANTS DE BELLOY QUI FERONT LEUR PROCHAINE RENTRÉE AU COLLÈGE

RENTRÉE GÈME



Le 29 juin dernier, monsieur Jean-Luc HERBETTE, maire et les membres du Conseil ont remis un bon d'achat d'une valeur de 35€ à chaque enfant de BELLOY qui entrera en classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine. Pour l'occasion, monsieur Jean-Marie LEBLANC, maire d'YZEUX était également présent pour féliciter et remettre lui aussi un bon d'achat aux 2 enfants d'YZEUX concernés. Au total, 7 enfants ont été récompensés.



LES CHATS DANS NOTRE COMMUNE : DE LA NÉCESSITÉ DE STÉRILISER ET IDENTIFIER LES CHATS ERRANTS À LA VIGILANCE AU REGARD DES DISPARITIONS ET EMPOISONNEMENTS



Des groupes de chats errants ont été aperçus dans la commune, notamment dans la rue Dufour. La mairie a contacté la société d'assistance pour le contrôle des populations animales mais la fourrière animale n'intervient pas pour un groupe de chats. La commune de BELLOY-SUR-SOMME a sollicité l'aide de la fondation 30 millions d'amis, à l'image des communes d'ARGOEUVES ou PONT-REMY pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de maîtriser leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut engendrer plus de 20.000 individus en 4 ans. **Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du code rural, la municipalité de BELLOY-SUR-SOMME, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.** Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher. Il est important de rappeler les obligations des propriétaires d'animaux domestiques. Chaque propriétaire est tenu de contacter le vétérinaire pour le marquage de son animal par puce électronique (ou tatouage) et, d'autre part, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad).

Le saviez-vous ? L'identification de vos animaux par un vétérinaire est obligatoire, en dehors de toute cession, pour les chiens de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois. Le fait de céder un animal non identifié ou de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.



Nous vous communiquerons prochainement la période retenue pendant laquelle la commune procédera à cette opération de salubrité publique.

Par ailleurs, **il est également important de rappeler que les empoisonnements ou 'disparitions volontaires' de chats sont totalement interdits par la loi et sont sévèrement punis**. Nous invitons les propriétaires concernés ainsi que les habitants témoins de tels agissements à effectuer un signalement auprès de la mairie et la gendarmerie de PICQUIGNY.

AVIS AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE BELLOY : FAITES-VOUS CONNAÎTRE AUPRÈS DE LA MAIRIE



Tout comme l'an passé, la commune souhaite mettre à l'honneur et récompenser les jeunes habitants de la commune qui ont obtenu cette année (2021) un diplôme (Brevet des collèges, BAC général ou professionnel, CAP, BEP, BTS, DUT, Licence, Master, Doctorat ou autres diplômes marquant une fin de cycle). Merci de le faire savoir en mairie par l'envoi d'un e-mail à l'adresse : belloysursomme.mairie@wanadoo.fr en mentionnant dans l'objet du mail : « Diplômés de BELLOY » et en indiquant dans le courriel vos nom, prénom, adresse et diplôme.

DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS



Les dossiers de demande de subventions 2021 pour les associations sont disponibles en mairie. **Le retour des dossiers est attendu pour le 15 septembre prochain.** N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie à ce sujet si vous avez des questions.

ASSOCIATION DU CLUB ANIMATION : RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN DERNIER AU FOYER



Monsieur Jean-Claude GALLET a été réélu président du Club animation. Mesdames Claudine TERNISIEN et Marie-Odile ESTÈVE sont respectivement 1^{ère} et 2^{ème} vice-présidentes. Mme Emmanuelle HERBETTE devient trésorière et M. Stéphane CARDON trésorier adjoint. Mesdames Laurence MROZ et Laurence LEPRETRE secrétaire et secrétaire adjointe. Une nouvelle dynamique est engagée et les adhérents qu'ils soient ou pas membres du Conseil sont des bénévoles motivés. Espérons que la situation sanitaire s'améliore rapidement de manière à proposer des animations pour faire revivre le village.

ASSOCIATION DE CHASSE AU MARAIS COMMUNAL DE BELLOY SUR SOMME : RAPPEL DES DATES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA REMISE DES CARTES DE LA SAISON 2021-2022

Monsieur Éric LEFEBVRE, président de l'association réunira les adhérents à l'occasion de l'assemblée générale annuelle :

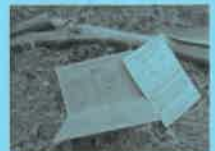
Le samedi 10 juillet 2021 à 10h30 au foyer communal Place du maréchal FOCH.

La réunion est ouverte à tous. Ce sera aussi l'occasion pour les personnes intéressées de se manifester.

La permanence pour **l'unique distribution** des cartes de la **saison 2021/2022** aura lieu :

Le samedi 7 août 2021 de 10h à 12h à la salle Louis DUFETELLE.

Attention, en raison des congés, il n'y aura qu'une seule permanence. N'oubliez pas de présenter les documents nécessaires à la remise des cartes : permis validé et assurance.



RAPPEL DES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE EN SOCIÉTÉ, DE BON VOISINAGE ET APPEL AU CIVISME



Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : **uniquement le matin de 10h à 12h.**